



Page 4



Page 10



Page 13



Page 20



Le mot du Maire

Chères Côtarines, Chers Côtarins

Dernière ligne droite pour notre Équipe Municipale. L'ensemble de l'Exécutif, 5 Adjointes et 14 Conseillers n'ont pas à rougir du travail qui a été fait ces 5 dernières années, un travail souvent compliqué par les dédales administratifs et qui mérite un inventaire détaillé des réalisations qui ont jalonné ce Mandat.

- En août 2020, la création du parking provisoire accompagné de la sécurisation des abords de nos écoles, financé en grande partie par Vienne Condrieu Agglomération, a été la première étape du programme de revitalisation de notre centre-bourg.

- Avec l'aide de Vienne Condrieu Agglomération la liaison entre notre station d'épuration saturée qui empêchait toute extension de construction sur le village et la station de traitement des eaux usées de Reventin-Vaugris a pu être réalisée.

- Après un an de lourds travaux de consolidation nécessaires à l'ensemble de l'édifice, notre église a pu accueillir fin juin 2022 paroissiens et public. La Région, le Département avec l'aide de la Fondation du Patrimoine et les dons des particuliers que celle-ci a encadrés, ont permis le financement des travaux s'élevant à près de 690 000 euros.

- Depuis le mois de novembre 2023, le nouveau bâtiment périscolaire, indispensable pour l'accueil de nos enfants, abrite désormais un restaurant scolaire, une cuisine municipale, un lieu de garderie et une chaufferie collective desservant également écoles et bâtiments municipaux. L'ensemble de l'opération aura coûté 2 600 000 euros financés en partie par l'emprunt et les subventions: État, Région, Département et AGEDEN (Association pour une Gestion Durable de l'Énergie).

- La commune après le rachat des murs et du fonds de commerce de l'ancienne boulangerie Villard, (Famille qui, après de nombreuses années au service des Côtarins, désirait quitter le fournil), a entrepris de nombreux travaux importants pour un coût total de 500 000 euros, rachat du bâtiment et remise en état compris. Après la défection des « Caprices de Mia », notre boulangerie a rouvert ses portes le 1er juillet 2025 : nouvel agencement de la boutique, nouveaux produits de qualité, les Côtarines et les Côtarins, après deux mois de fermeture, ont pu retrouver du pain, des viennoiseries et une pâtisserie de qualité.

- Après la mutation de La Poste en « La Poste Relais », les locaux étant la propriété de la commune, l'ensemble de l'équipe municipale a décidé de permettre au « Petit Côtarin » d'étendre son activité en lui louant, après complète rénovation et des travaux importants, l'espace commercial, ce qui lui a permis l'ouverture d'un restaurant nommé aujourd'hui « L'Arélis » très prisé des habitants du village et des habitants des environs, les entreprises trouvant également un lieu de restauration agréable et très abordable. Le montant des travaux s'est élevé à 250 000 euros, entièrement financé par la commune.

- La vidéoprotection, désormais installée pour une première phase, a démontré son efficacité à la fois pour la dissuasion des actes de délinquance et d'incivilité en



tout genre en nette diminution aujourd'hui et pour la recherche, sous couverture des gendarmes, de quelques méfaits sur véhicules en stationnements. Une deuxième phase agréée par les services de la Préfecture couvrira le secteur de la Serve, la SAR et le terrain de rugby. Les opposants aux caméras de protection, qui se réfèrent aux statistiques des déclarations en gendarmerie, ne tiennent pas compte des nombreuses incivilités qui n'ont pas fait l'objet de plaintes et qui ne figurent donc pas dans ces statistiques.

- La construction de la résidence senior retardée, va enfin démarrer en septembre. Elle sera réalisée par le groupe Amétis Rhône Alpes Auvergne et sera gérée par la SDH (Société Dauphinoise pour l'Habitat). Elle devrait être terminée courant 2027.

- Les aménagements d'une nouvelle voirie, des nouveaux parkings, des équipements sportifs face aux écoles sur le secteur de la Serve, vont démarrer en septembre. Ils seront réalisés et cofinancés par la commune pour un montant de 809 000 € TTC et par Vienne Condrieu Agglomération pour un montant de 375 000 € TTC. Le montant total des subventions restant pour l'instant en attente du résultat des différentes demandes en cours.

- Avec l'aide du Département nous engageons aujourd'hui une étude sur la remise en état d'un endroit cher à bon nombre d'habitants du village : la Chapelle Saint Mamert. Une nouvelle association, gérée par Françoise Thaize, s'est créée pour la sauvegarde et la conservation de cet endroit inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

- L'équipe technique du village, que je remercie, a dû faire face à de nombreux travaux d'entretien à l'intérieur et autour de nos écoles et sur les bâtiments communaux : mairie, bibliothèque, salles affectées à nos jeunes et nos anciens, bâtiments affectés au CIEM et à la Gerbe d'or, Foyer Rural et Salle d'Animation Rurale qui ont dû subir quelques améliorations électriques et fonctionnelles. Le Stade de rugby, tondu régulièrement par les agents de la commune, sera désormais, pour des raisons d'économie, arrosé par l'eau d'un puits foré profondément récemment sur le site.

En conclusion, cet inventaire non exhaustif démontre que malgré toutes les difficultés rencontrées pour l'obtention des autorisations diverses, des subventions et des relations souvent compliquées avec les administrations, notre équipe a su faire preuve de détermination et de constance pour aboutir, en majeure partie, au respect de ses engagements. Je vais, pour ma part, quitter ma fonction et mes responsabilités dans huit mois avec le sentiment d'avoir fait mon devoir. Tout n'aura pas été parfait, mais je tiens à exprimer toute ma gratitude à toutes celles et tous ceux qui m'ont aidé dans cette tâche au cours de ce mandat qui n'est pas tout à fait terminé.

Je serai au travail et au service des Côtarines et des Côtarins tous les jours et jusqu'au bout.

Votre dévoué,
Christian BOREL

Budget 2025



Le budget pour la section de fonctionnement (qui comprend les opérations de gestion courante) s'élève à : 2 145 k€.

Le budget pour la section d'investissement (il comprend les opérations en capital qui ont pour effet d'augmenter la valeur en patrimoine de la commune) s'élève à : 1 508 k€.

Les principales dépenses prévues sont :

- **Installation de la vidéoprotection phase 2** pour près de 110 k€ pour un investissement communal final, après déduction des subventions et du remboursement de la TVA, ramené à moins de 38 k€
- **Aménagement du terrain de la Serve** pour 809 k€
- **Acquisition du futur local commercial de la Serve** pour 120 k€

Les principales recettes prévues sont :

- **Vente du terrain initialement préempté** pour la construction du pôle médical pour 150 k€
- **Soldes et futures subventions** pour près de 400 k€
- **L'excédent dégagé en section de fonctionnement** pour plus de 550 k€

Informations sur l'évolution des taxes foncières :

Les taux de taxes foncières bâties et non bâties sont votés chaque année par le conseil municipal.

Ainsi, chaque collectivité décide, si elle le souhaite, d'aller au-delà de l'évolution automatique qui tient compte de l'inflation imposée par l'État (évolution des bases et non du taux).

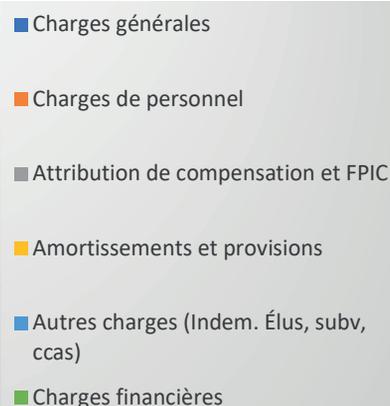
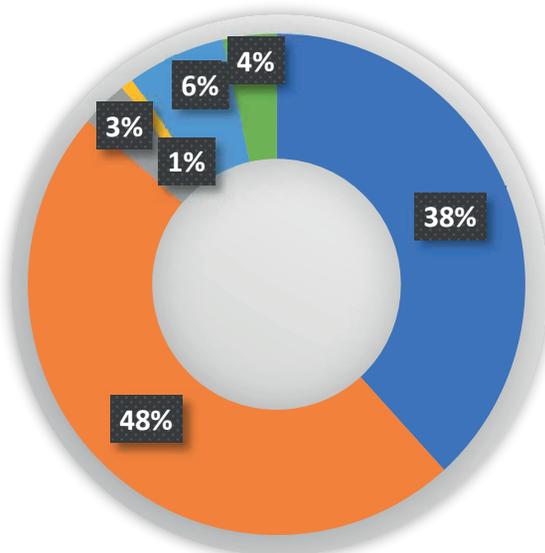
La base imposable dépend d'une valeur référence de votre bien, établie par l'administration fiscale, qui peut varier si votre bien a fait l'objet de travaux importants par exemple.

La commune n'a effectué, depuis 2019, qu'une seule augmentation des taux en 2022. Il n'y en aura pas en 2025.

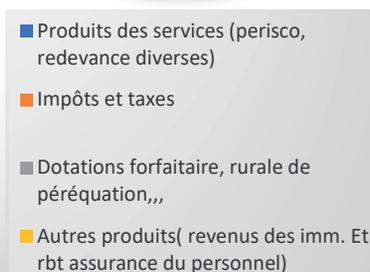
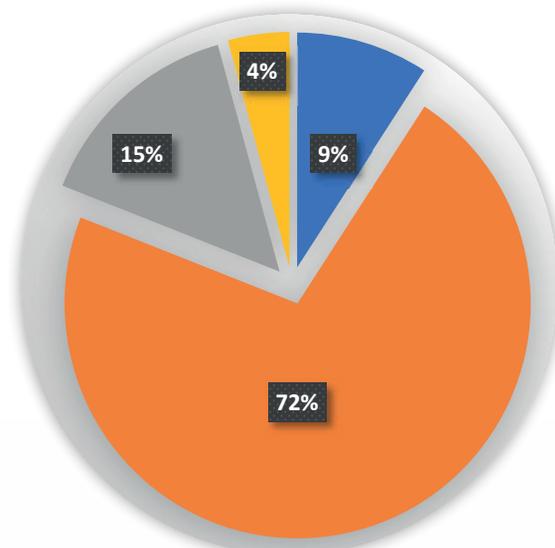
Pour rappel, nous sommes passés d'un taux de 37,24 % à un taux de 43,94 % pour les propriétés bâties et de 46,29 % à 49,99 % pour les propriétés non bâties.

Si vos bases d'imposition ont subi une hausse supérieure au taux d'inflation décidé par l'État et sans modification de votre bien, nous vous demandons de vous rapprocher de votre centre des impôts pour en avoir l'explication, car cette donnée n'est pas de la compétence de la commune.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Les travaux d'aménagement de la zone de la Serve débutent !

Nous ne reviendrons pas sur le contenu de l'ensemble des aménagements de cette zone qui a fait l'objet d'un numéro spécial de notre Dépêche Côtaraine paru en février dernier. (téléchargeable sur le site Internet municipal).



Cet été, la première phase est réalisée.

Il s'agit de permettre, par la construction d'un parking provisoire, de pouvoir continuer à stationner aux abords de nos écoles.

En effet, dès le mois de septembre, la zone actuelle de stationnement située derrière la mairie sur la place Thaize, sera inaccessible afin de permettre d'y réaliser l'ensemble des aménagements prévus à cet endroit. Dès sa réouverture possible, c'est la zone du parking provisoire nouvellement créé, qui sera à son tour aménagée.

Le début des travaux de l'ensemble immobilier, au

centre du tènement, est prévu également durant cette période de rentrée.

Bien entendu, vous l'avez compris, la mise en oeuvre et la réalisation de ce programme ambitieux, nécessaire pour le développement de notre village et l'animation de son centre-bourg, va entraîner des nuisances.

Différents plans de circulation, véhicules et piétons, seront mis en place en fonction de l'évolution des chantiers.

D'ores et déjà, nous vous remercions pour votre compréhension et votre civisme quand vous passerez ou stationnerez dans notre centre village qui va subir durant de nombreux mois ces bouleversements.



Le budget définitif

Le budget global prévisionnel de l'opération se monte à 1 184 000 € TTC.

La part de la commune se monte à 809 000 € TTC et celle de Vienne Condrieu Agglomération à 375 000 € TTC.

Le montant de la subvention accordée à la commune par le Département est de 105 000 €. Restent en attente, les réponses des demandes sollicitées auprès de l'État, la Région et l'Agence de l'eau.

Pour rappel, la commune a vendu le terrain de la Serve 530 000 €.





Info +

Vous êtes Côtarin et envisagez, si vous ne l'avez pas encore fait, de louer pour vous ou pour vos proches un logement dans la future résidence senior, n'hésitez pas à en informer les services administratifs de la commune par courrier adressé à la mairie, ou par messagerie à : secretariat@lescotesdarey.fr



Les travaux sur les bâtiments communaux se poursuivent...

Comme chaque été, les bâtiments communaux, pour la majorité d'entre eux très anciens, se refont une beauté tout en s'adaptant aux nouvelles réglementations.

Après une campagne sur les économies d'énergie en 2023 et 2024 (chaufferie centralisée au bois et installation de régulation de chauffage dans chaque bâtiment, changement de l'ensemble de l'éclairage de tous les bâtiments par des leds), cette année, l'accent est mis sur la poursuite des différentes mises aux normes : électrique, incendie, alarme intrusion, dont certaines font encore défaut et sur le Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) qui évolue lui aussi chaque année dans nos écoles et bâtiment périscolaire.

La zone du lavoir du centre-bourg va aussi évoluer. Le toit de notre WC public a été refait entièrement

en juin. À la rentrée, c'est le mur de clôture (côté parking sud) qui va être redescendu afin d'y poser une clôture barreaudée. Cela permettra (enfin) de découvrir ou redécouvrir un fleuron de notre petit patrimoine méconnu de bien des Côtarins...

Le local de l'ancienne chaufferie de l'église dans le jardin de la cure est en rénovation. Durant la période estivale, la toiture, les façades et les équipements électriques sont entièrement refaits.

Dans quelques semaines, accompagné de travaux supplémentaires dans les bâtiments communaux du jardin de la cure, ce local permettra de réorganiser le stockage dont ont grandement besoin nos associations.

Ces travaux sont organisés sur le terrain par les Services Techniques de la commune qu'il faut féliciter pour leur disponibilité et leur investissement.



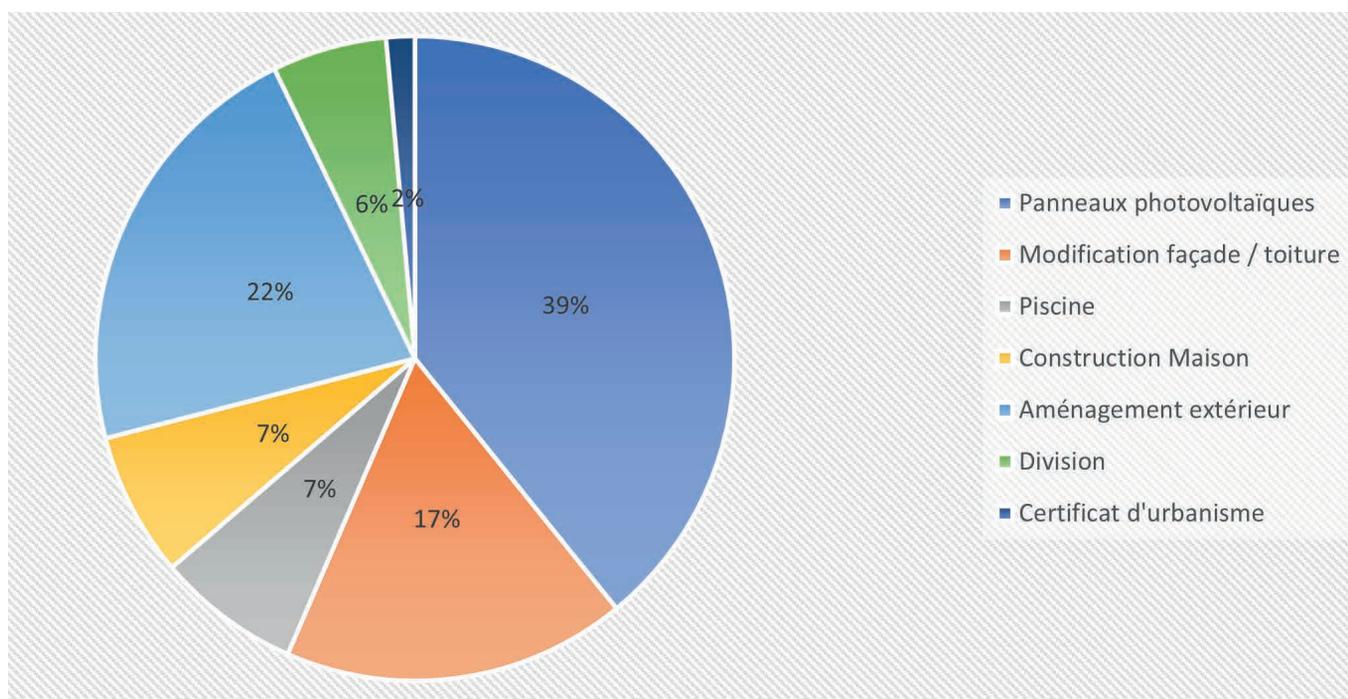
Les dossiers d'urbanisme sur notre commune en 2024 :

Durant l'année 2024, ce sont 103 dossiers qui ont été déposés et traités par les services de la commune et de Vienne Condrieu Agglomération...

Nombre de dossiers déposés	Accords sur dossiers	Accord Certificat d'urbanisme	Accord Déclaration préalable	Accord Permis d'aménagement	Accord Permis de construire
103	69	1	56	1	11

La répartition des dossiers en fonction de leur destination est la suivante :

Panneaux photovoltaïques	Modification façade / toiture	Piscine	Construction Maison	Aménagement extérieur	Division	Certificat d'urbanisme
27	12	5	5	15	4	1



Cimetière - Reprise des concessions

Nous avons engagé le 11 mars 2025, la procédure de reprise des concessions en état d'abandon et échues dans le cimetière de la commune. Malgré l'affichage des procès-verbaux à l'entrée du cimetière ainsi qu'à la mairie, certaines concessions ne sont toujours pas entretenues, ni régularisées.

Depuis la loi 2022-217 du 21 février 2022, la commune peut reprendre ces concessions au bout de 1 an de procédure.

Nous remercions toutes les familles concernées par ces reprises de concession de bien vouloir contacter les services administratifs de la mairie de toute urgence.

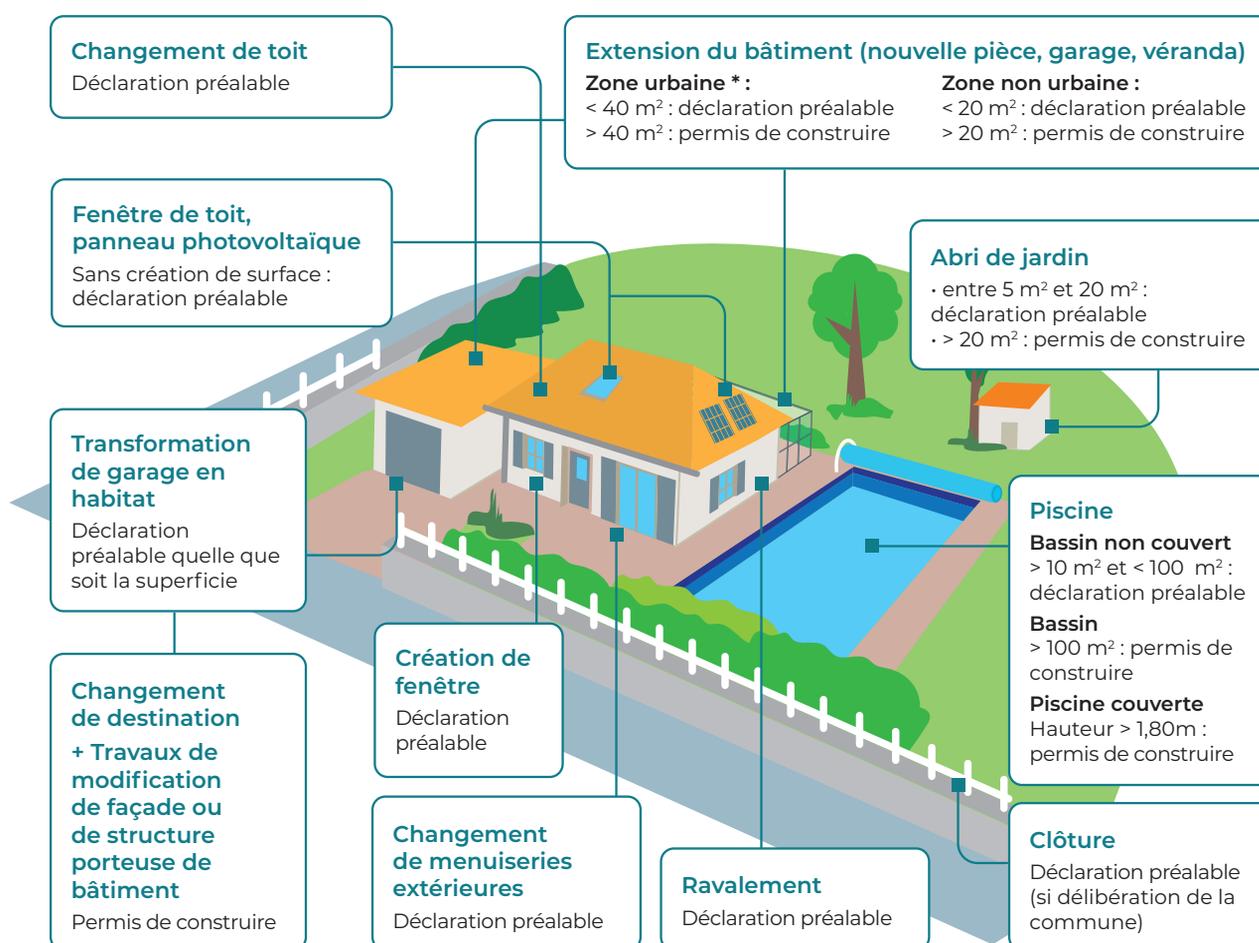
L'urbanisme, ce n'est pas si compliqué !

Déclaration préalable ou permis de construire

Les autorisations d'urbanisme sont des formalités obligatoires, préalables à la réalisation de construction nouvelle, de travaux sur construction existante, des changements de destination et des travaux d'aménagement (division de terrains, lotissements, aires de stationnement, etc.). Les travaux exécutés sans autorisation ou en méconnaissance des règles d'urbanisme constituent des infractions au code de l'urbanisme et aux règlements pris pour son application.

L'accord de l'administration doit être obtenu avant d'engager vos travaux.

Le schéma ci-dessous présente globalement les différents travaux soumis à permis de construire ou à déclaration préalable. Ce schéma n'ayant qu'un caractère indicatif **il convient pour tout projet de travaux de s'adresser au préalable à votre mairie** afin de vérifier quel type d'autorisation déposer.



* La zone urbaine est symbolisée par la lettre U dans les PLU (Ua, Ub...).

Dans les périmètres Monuments historiques : toute modification est soumise à l'autorisation d'un architecte des Bâtiments de France.

Dans le cadre d'un permis de construire

- Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².
- Pour une extension supérieure à 20 m² : si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser 150 m², vous devrez passer par un architecte.

Attention : il y a des cas particuliers où le recours à l'architecte est également obligatoire.

Le PLUi : où en est-il ?

Toujours dans une phase de préparation, le futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) qui a vu son échéance initialement prévue en 2026, reportée en 2028, sera le document de référence en matière d'aménagement du territoire des 30 communes de Vienne Condrieu Agglomération pour les prochaines années.



Le PLUi, élaboré avec l'ensemble des communes de l'Agglomération, concerne donc tout son territoire, soit 450 Km², 30 communes, 90 000 habitants et remplacera, lorsqu'il sera approuvé, les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) communaux individuels.

Le PLUi doit fixer des objectifs en matière d'environnement, de déplacements, d'habitat et

d'économie en définissant un projet d'aménagement du territoire à l'échelle de l'Agglo visant à la réduction de la consommation de l'espace : où construire, pour quels usages et que veut-on préserver ?

Le PLUi établira les règles juridiques d'occupation et d'utilisation des sols applicables sur l'ensemble des 30 communes et c'est à partir de ces règles, harmonisées à l'échelle de l'Agglo, que les maires continueront à délivrer les autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclarations de projets, permis d'aménager...).

Sur notre commune, la conservation de notre patrimoine bâti et paysager, de nos espaces naturels et agricoles, mais également la sauvegarde de nos ressources naturelles telles que l'eau et le sol, sont des enjeux majeurs pour l'avenir dans un contexte de développement climatique préoccupant. Le PLUi veillera à établir un juste point d'équilibre entre développement urbain et préservation du cadre de vie.

Pour rester informé sur le PLUi :

La page dédiée PLUi sur le site internet de l'Agglo : www.vienne-condrieu-agglomeration.fr

Avancement de l'élaboration du PLUi :

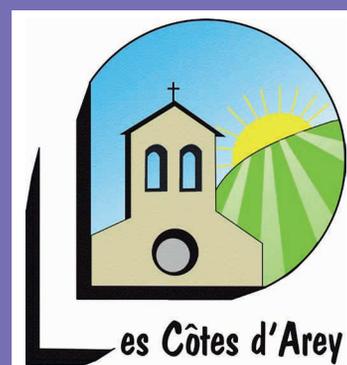


Les conseils municipaux

En début d'année, nous prévoyons un conseil municipal chaque dernier jeudi du mois à 20h30, excepté pendant les vacances d'été. Ils se déroulent en salle du conseil, au premier étage de la mairie. Cette prévision est revue mensuellement en fonction du nombre et de l'urgence des dossiers à traiter.

Tous les conseils municipaux sont publics et tout auditeur peut y assister.

Vous pouvez retrouver tous les comptes-rendus des conseils municipaux sur le site Internet municipal : www.lescotesdarey.fr



La campagne des travaux de voirie 2025 est achevée...

Comme chaque année, avec les services de Vienne Condrieu Agglomération, la commune a réalisé son programme annuel d'entretien des voiries.

Cette année, les travaux ont sécurisé :

La Montée de Château Grillet : tapis d'enrobé pleine largeur sur une longueur de 12 ml (mètre linéaire) avec remplacement d'un tampon d'eaux usées et mise à la côte d'une bouche à clé et d'un caniveau grille.

Le Chemin de la France : tapis d'enrobé depuis le bourrelet en remontant sur la route des barres sur une longueur de 194 ml.

La Montée de la Vermillière : purge et reprise des accotements en enrobé avec cunette sur le côté gauche en montant, en tout sur 68 ml.

La Route des Barres : tapis d'enrobé sur une longueur de 142 ml.



Montée de Château Grillet



Montée de la Vermillière



Chemin de la France



Route des Barres

Focus sur les services périscolaires...



Durant une journée, nous avons accompagné les agents des services périscolaires dans leur travail.

L'ouverture du nouveau bâtiment dédié aux services de restauration scolaire et de garderie a changé les habitudes en proposant, même s'il n'est pas toujours facile de s'y adapter, de nouvelles méthodes de travail pour le bien de tous.

Bien entendu, les anciens locaux, ceux de l'ancienne cantine et de la salle de motricité, situés dans le bâtiment de l'école maternelle, certaines salles de l'école élémentaire et les cours de récréation des deux écoles, restent toujours très bien occupés dans les temps de garderie et d'étude surveillée.

Un grand merci à l'ensemble de nos agents dont la mission n'est pas toujours connue et reconnue : Virginie Genest – responsable des services - Norah Aïab, Rachel Chabroud, Nathalie Clipet (ATSEM), Christelle Da Costa, Maëva Descamps, Malika Hamani, Claire Peluyet (ATSEM), Eliane Pizzinato (ATSEM), Leatitia Canu-Carmine et Christelle Gobled.

Plutôt que de longs discours, place en images aux grands et aux petits.

En cuisine dès 7h tous les matins d'école, le Chef commence à concocter les repas du jour avec des produits frais et sourcés localement...

Restaurant scolaire, 11h30 : le service de restauration

démarre ses deux services, près de 150 repas vont être servis...

13h20 : le compostage avant la reprise de la classe...

De 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 18h30, la garderie est en route, sans oublier les temps médians...

16h30 : l'étude surveillée et dirigée est proposée aux enfants dont les parents le souhaitent...

En attendant la rentrée de septembre...

Bonnes vacances à tous !



Bienvenue à « Pains & Cie » !



Le samedi 5 juillet, jour de l'inauguration officielle de notre « nouvelle » boulangerie pâtisserie, les clients étaient déjà nombreux à faire la queue dans la boutique et sur la place Arélis...

Grâce au dynamisme et à la volonté d'une **nouvelle équipe expérimentée**, dans un cadre rénové et accueillant, notre commerce, fermé depuis le 18 mars dernier, a réouvert le 30 juin en offrant des gammes de créations artisanales étendues dont de délicieuses pâtisseries.

Merci à Valérie, Justine, Laurine (pâtissière) et Damien (boulangier) pour leur investissement.

Pains & Cie vous accueille les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 6h à 13h et de 15h30 à 19h, le dimanche de 6h à 13h. Fermeture hebdomadaire le jeudi. **Tél : 04 37 03 62 47**



Le cabinet infirmier s'est installé dans de nouveaux locaux



Soucieuses d'offrir un service de proximité, Maëva Fargier et Laurence Pegaz-Fiornet proposent une permanence au cabinet infirmier situé au 260 rue du Siffet, de 7h à 7h30 du lundi au vendredi sur rendez-vous.

Les habitants peuvent ainsi faire réaliser leurs prises de sang et soins directement au village.

En dehors de ces permanences, **les infirmières assurent leurs soins au domicile ou au cabinet sur rendez-vous** : soins post-opératoires, chimiothérapie, hospitalisation à domicile, pansements... **Elles apportent leurs compétences aux Côtarins.**

Pour les contacter : **04 74 16 01 89 – idel.lescotesdarey@gmail.com**

Les autres professionnels de santé sur notre village

• Médecins

Docteur Elodie Arbona - 83, rue du Siffet - 04 74 31 71 37

Docteur Matthieu Michoudet - 83, rue du Siffet - 04 74 58 95 95

• Pharmacien

Docteur Adrien El Ghazi - 39, Grand'Rue - 04 74 58 80 05

• Ostéopathe

Chloé Caillot - 260, rue du Siffet - 06 87 25 51 37 - Doctolib

• Dentistes

Pascale Jury-Foro - 253, route de Reventin-Vaugris - 04 74 58 84 22

Anne Laure Pouchoulin - 253, route de Reventin-Vaugris - 04 74 58 84 22

Élodie Escot - 253, route de Reventin-Vaugris - 04 74 58 84 22



Fortes chaleurs, ensemble, restons vigilants !

Pensez à prendre des nouvelles des personnes vulnérables autour de vous et au moindre doute de déshydratation, contactez le médecin traitant. Dans le cas d'un malaise ou de toute autre urgence, privilégiez les appels aux **numéros de secours** :

Le 15 (Samu) - le 18 (Pompiers) - le 112 (numéro d'urgence européen)



Le service de la téléalarme

Tous les Côtarins ayant besoin de pouvoir appeler de l'aide en cas d'urgence peuvent faire une demande pour l'installation d'un service de Téléalarme à leur domicile. Ce service est géré par Vienne Condrieu Agglomération avec le soutien du CCAS des Côtes d'Arey.

Vous souhaitez en savoir plus ? C'est très simple ! Il vous suffit de vous adresser à la Mairie et nous serons ravis de vous fournir toutes les informations nécessaires sur son fonctionnement ainsi que les documents requis pour constituer votre dossier.

Combien cela coûte-t-il ?

Une fois les aides de la Municipalité déduites, le coût mensuel par personne est de 25 euros. De plus, le Département peut apporter une aide financière en fonction de la situation de chaque bénéficiaire.



Comment se passe l'installation ?

Une fois votre demande validée par le service de l'Agglo, un rendez-vous est pris au domicile pour installer tout le matériel. Cette visite se fait en présence d'une personne de la Mairie. Un technicien est également présent pour déterminer le meilleur emplacement pour la boîte à clés, l'installer et définir avec vous le code secret, qui sera transmis au centre d'écoute Téléalarme ainsi qu'aux pompiers.

Un agent de Vienne Condrieu Agglomération fait aussi partie de l'équipe et procède à l'installation de l'appareil dans une pièce centrale de la maison. Il fournit tous les renseignements nécessaires pour comprendre le fonctionnement. Un premier test est

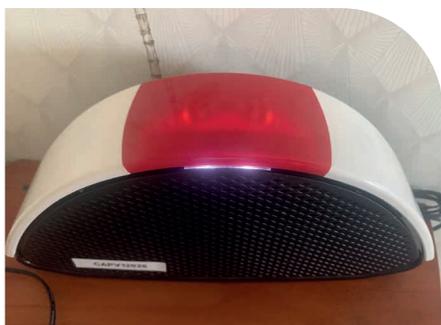
effectué avec le bénéficiaire afin de s'assurer que tout est opérationnel.

Et ensuite ?

Le suivi est effectué mensuellement par les membres du CCAS, qui réalisent une visite afin de tester le bon fonctionnement du service et prendre le temps d'échanger.

Au quotidien, en cas de problème, le service de l'Agglo est automatiquement averti pour traiter tout dysfonctionnement (coupure électrique, panne, etc.). De plus, si nécessaire ou en cas de doute, les pompiers interviennent systématiquement.

Aujourd'hui, 33 foyers côtarins sont équipés, pour 36 bénéficiaires.



Le Conseil Municipal de l'Enfance et de la Jeunesse (CMEJ)

Le CMEJ a été élu au cours du dernier trimestre 2024 par les élèves de l'école primaire. Composé de 12 membres (CM1 et CM2), le CMEJ se réunit tous les 15 jours.

Les membres ont un programme de travail bien chargé : ils abordent un sujet récurrent avec l'organisation annuelle de l'opération « Village Propre / Nature Propre ».

D'autres grands thèmes sont également traités, dont la visite du Sénat effectuée le mois dernier et une réflexion menée sur l'installation d'équipements sportifs dans le jardin de la Cure.

Nos jeunes élus sont aussi très impliqués dans les commémorations locales. Ils ont participé aux cérémonies du 11 novembre dernier, à celle du 19 mars et également

aux traditionnels Vœux du Maire.

Le CMEJ permet à nos jeunes élus d'éveiller leur sens civique, d'apprendre le fonctionnement de la démocratie locale et de s'impliquer dans la vie de leur commune.

Toutes nos félicitations aux enfants des classes de CM1 et CM2 qui s'investissent autour de leur animatrice Karine Delporte : Kais Abdelouhab - Iann Belorgey - Charline De Carvalho - Tom Fresnay - Mathilde Garde - Mewen Gourdin le Hérisse - Alix Lambert - Gabriel Marcellin - Popée Ollagnier - Salammbô Ollagnier - Marie Pibarot - Nolan Serrano.



Notre marché du mardi après-midi...

Chaque mardi après-midi, sous la houlette avisée d'Anne Treynet, élue, notre marché occupe la place Arélis.

Régulièrement, Anne organise des « grands marchés » qui sont à chaque fois, de belles réussites de fréquentation.



Nous avons choisi de mettre en avant celui organisé le 1er avril dernier avec l'ensemble de ses exposants que nous remercions et que vous pourrez contacter pour vos futurs achats.

Fromagerie de Clément - Clément Brunet - Beynost 01 : 0618444396 - **présent tous les mardis.**

Poissonnerie A L'Océan - Ingrid Atamna - Beausemblant 26 : 0626078141 - **présente tous les mardis.**

Primeurs David et Yvette - David Gudet / Seyssuel 38 : 0642329061 - **présent tous les mardis.**

Ethi'picerie - Rémy - Bellegarde Poussieu 38 : 0673554758 - épicerie rare vrac - **présent tous les 15 jours.**

Toqué d'épices - Nathalie Muylle - Pont-Evêque 38 : 0628015331 - conseillère culinaire.

Crème Marrons - Nicolas Buttigieg - Gilhac et Bruzac 07 : 0753774040.

Au fumoir de la Galaure - Daniel CLAIR - Le Grand Serre 26 : 0662066245 - fumé au feu de hêtre et conditionné par nos soins.

Nat'urellement Flore - Nathalie Rivollier - Les Côtes d'Arej 38 : 0638648866 - créations végétales.

Les Savons de la Galaure - Delphine - Hauterives 26 : 0686647294 - savonnerie artisanale.

Wild and Boho concept store - Emma - Estrablin 38 : 0750242161 - bijoux, accessoires de mode et vestes customisées.

Esprit Bocaux - Fabien Ledos - Saint Clair du Rhône 38 : 0769731629 - conserverie artisanale - livraison à domicile de plats cuisinés maison.

Cycladom - Guillaume Berthet - Septème 38 : 0670558247 - entretien, vente, réparation sur le lieu de votre choix de vélos.

Les Houblons du Vilain - Marc Danon - Primarette 38 : 0602048911 - brasseur.

Le Pommier by Rin - Rin Kanamura - Vienne 38 - créatrice japonaise de bijoux fantaisie.

Miel Saint Primois - Jérémy Jugal - Saint Prim 38 : 0782049287.

Artisan Tapissier - Mme Rivière - Saint Maurice l'Exil 38 : 0780554040.

Joséphine Prêt-à-porter - Joséphine Lentillon - Pélussin 42 : 0688856200 - vêtements H et F.

Folies Florales - Françoise Faure-Laurenso - Les Côtes d'Arej 38 : 0641841074 - créations florales et artisanales à base de bouteilles en plastique récupéré.

Le déploiement du numérique dans les écoles...



Engagée en faveur du développement du numérique éducatif, dans le cadre du schéma directeur 2022-2026, Vienne Condrieu Agglomération met à disposition des écoles publiques du territoire, des tablettes numériques mutualisées au sein de chaque école.

Le principe de dotation par école est le suivant :

- **Dans chaque classe élémentaire** : 5 tablettes « élève » sont mises à disposition ;
- **Dans chaque classe maternelle** : 3 tablettes « élève » sont mises à disposition ;
- **Dans toutes les classes** : 1 tablette « enseignant » est mise à disposition : cette tablette leur permet d'accompagner et de contrôler les usages des tablettes élèves, de tester des applications avant de les déployer sur les tablettes élèves et de faciliter la préparation des usages en classe.

Au préalable, il a donc été nécessaire de réaliser l'installation des équipements wifi de connexion au réseau local, encadré par la loi Abeille.

Cette loi inscrit le principe de « sobriété » face à l'exposition aux ondes radioélectriques. Ainsi, tout dispositif wifi doit être désactivé en dehors des activités pédagogiques numériques.

Pour répondre à cette obligation, Vienne Condrieu Agglomération a choisi de déployer une solution simple, adaptée au milieu scolaire et qui s'inscrit dans le cadre du référentiel wifi publié par la Direction du Numérique pour l'Éducation (DNE) du ministère de l'Éducation nationale.

Il s'agit d'un système commandé par un interrupteur sans fil posé dans chaque classe couverte en wifi, qui permet d'activer le wifi et de le désactiver lorsque l'activité pédagogique numérique est terminée.

En complément, une temporisation est activée pour couper automatiquement le wifi au bout d'un délai paramétrable, dans le cas où l'enseignant oublierait de le désactiver.

Concernant les usages à venir, les enseignant(e)s des écoles seront accompagné(e)s par l'Éducation nationale pour intégrer ces nouveaux équipements à leurs pratiques.

Le choix de tablettes plutôt que d'ordinateurs portables résulte d'une réflexion autour des programmes scolaires. **Les tablettes, par leur côté « tout en main »** (image, son, vidéo, navigation internet, production écrite, exercices d'entraînement...), permettent de travailler plus facilement les apprentissages de l'école primaire.

Avec des nouveaux équipements, les enseignantes pourront faire travailler les élèves dans tous les domaines, notamment avec un ensemble d'applications déjà installées dès la mise en place des tablettes dans l'école.

Dans nos écoles...

Dès 2024, la commune a réalisé les travaux de câblages nécessaires à la mise en place des équipements wifi, permettant ainsi à Vienne Condrieu Agglomération de réaliser l'installation des équipements.

Après une formation dispensée par l'enseignant référent aux usages numériques de la circonscription, toutes les enseignantes ont suivi une formation qui a permis **le déploiement des équipements numériques dans toutes les classes des écoles élémentaire et maternelle lors du premier trimestre 2025.**

Info +

Les tablettes sont gérées dans un dispositif de gestion d'équipements mobiles. En cas de perte ou de vol, les tablettes peuvent être géolocalisées, désactivées à distance et rendues définitivement inutilisables.



Patrimoine et Rencontres

L'Association « Patrimoine et Rencontres » a été constituée le 14 mars 2024 et a pour objectifs :

- De participer à la restauration et à l'entretien du patrimoine historique et culturel.
- D'encadrer des événements culturels, visites, conférences, expositions et concerts.
- De médiatiser les réalisations de l'association par des actions pédagogiques et des rencontres entre les générations.

Composition du bureau :

Présidente : Françoise Thaize Tournier

Vice-président : Joël Dutour

Trésorière : Brigitte Carcel

Secrétaire : Christiane Tissandier

Membres : Gérard Jury, Annie Blanc Denolly, Denise Eparvier, Karine Ferrand, Danielle Célard, Bernadette Dutour, Jean-François Grenouiller.

Contact :

Tél. 06 10 56 25 15 ou patrimoinerencontres@orange.fr



On n'a pas tous les jours 20 ans...



L'association de marche, marche nordique et course « Du Suzon à la Varèze » a fêté ses 20 ans il y a déjà quelques mois.

Une centaine d'adhérents, anciens et actuels, étaient présents pour partager ce grand moment festif et de souvenirs avec la présence d'une grande partie du bureau qui, il y a 20 ans, créa l'association.

Repas, loterie, boîte à selfie, spectacle, panoplie des couleurs de l'association depuis ses débuts, ont occupé une grande partie de la journée.

Félicitations à l'ensemble du bureau et aux bénévoles pour leur engagement et leur ténacité pour faire vivre depuis deux décennies, cette association intercommunale regroupant les deux villages des Côtes d'Arey et de Vernioz.



Dynamique comme le Sou !

La nouvelle équipe du Sou, élue en septembre 2024, a fait montre d'un dynamisme particulièrement remarquable depuis sa mise en place.

En effet, durant l'année scolaire, **les manifestations qu'il a organisées se sont multipliées** pour le bonheur des petits et des grands.

- **Halloween** en octobre - **Vente de sapins** sur le grand marché du 3 décembre (70 vendus) - **Fête des Lumières** en décembre - **Enquête « voleur galettes »** en janvier (97 enquêteurs) - **Tombola** en février (gros succès, 3 enfants récompensés pour leurs meilleures ventes) - **Carnaval et crêpe-partie** en mars (défilé en tracteur) - **Chasse aux œufs** en avril (jardin de la cure) - **Vide Grenier** en mai - **Kermesse** en juin.

A toutes ces dates, sont à ajouter les 5 goûters offerts aux enfants tous les vendredis avant les vacances scolaires et **les ventes à distance** « Madeleine Bijou » et « dessins des élèves sur support » via nos écoles.

Pour faciliter les transactions lors des manifestations, l'équipe a même mis en place une nouvelle monnaie !

Le Sou finance également des sorties et spectacles. Ainsi, cette année, les enfants ont pu participer à des visites et spectacles qui ont été particulièrement appréciés :

- **Musée Gallo-Romain** (élémentaires) - **Spectacle Marionnettes** (maternelle) - **Yoga + Vélo** (élémentaire) - **Ferme « Mille et une cornes »** à Charmes /l'Herbasse (Grande Section de maternelle + Cours Préparatoire) - **Animation jardinière** (élémentaire) - **Cosmic'évènement** (maternelle).

Après une belle première année scolaire de fonctionnement, les objectifs pour 2025/26 sont de pérenniser le travail de fond déjà en place et de poursuivre en les développant les animations sur le village.



« Village propre » et « J'aime la nature propre » associent leurs actions...

La fine neige de ce samedi matin d'avril n'a pas empêché tous les bénévoles des opérations «J'aime la nature propre» et «Village propre» d'entrer en action et de montrer une efficacité remarquable avec une organisation parfaite.

Cette journée n'a (malheureusement) pas été inutile. **En effet, pneus, décharges sauvages diverses, canettes, bouteilles en verre, plastiques, mégots... la liste des « découvertes » serait encore très longue... on été collectés.**

Un grand MERCI aux 52 participants (chasseurs de l'ACCA, marcheurs du Suzon à la Varèze et jeunes du CMEJ) pour cette action fédérative, gratifiante, citoyenne, conviviale et aux organisateurs « terrain », Christophe Traynard, Michel Perrot, et Michel Vellay.

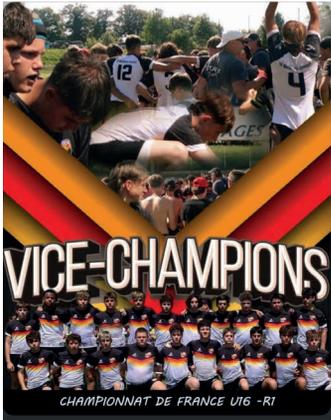


Et n'oublions pas la dégustation de terrines, saucisson, quiches et pizzas qui a clôturé tardivement cette belle matinée !



Crédit photos pour cet article : ©ReflexChasse.

Félicitations à nos jeunes rugbymen



L'USCA sur la catégorie U16, comme en M14 et M19, est en entente avec les clubs d'Ampuis et du Rugby club rhodanien.

L'année dernière les M16 évoluaient en Régionale 2 et ont réalisé une très belle saison en finissant champion de secteur Nord et champion de

ligue Régionale 2.

À la suite de ces bons résultats, les entraîneurs ont décidé d'engager, cette année, l'équipe au niveau supérieur en Régionale 1. Pour la saison 2024-2025

étaient donc engagées 2 équipes, une équipe à XV en régionale 1 et une équipe à X en régionale 3.

Les U16 à XV avec 3 petites défaites en cours de championnat, ont fini second de leur poule et se sont ainsi qualifié pour jouer la finale de secteur Nord qu'ils ont gagnée. Ce résultat leur a permis d'accéder au niveau national pour la saison prochaine et aux phases finales nationales cette saison.

Qualifiée jusqu'en finale, l'équipe de nos U16 a buté sur la dernière marche en s'inclinant contre Bizanos, club voisin de Pau (64) 17 à 40.

Encore un grand BRAVO à tous nos jeunes sportifs pour leur magnifique saison et à tous les éducateurs du club pour le travail remarquable qu'ils réalisent.

Une longue histoire : la chapelle Saint Mamert



En 843 (traité de Verdun) l'immense empire carolingien détenu par Louis le Pieux (fils de Charlemagne) est partagé entre ses 3 fils (Charles le Chauve, Lothaire et Louis II). ARELIS (ancien nom des Côtes d'Arey), dans la part de Lothaire, appartient au premier Royaume de Provence. Boson (beau-frère de Charles le Chauve), qui réside à Vienne, en est le roi de 879 à 887.

Conrad, roi du deuxième royaume de Bourgogne, possède des terres aux Côtes d'Arey. Son gendre, le vicomte Ratburne, est un des plus grands propriétaires de la région. Il possède « Bracosco » (ancien nom de Brachère) où la chapelle sera érigée vers l'an 900.

Depuis le VIème siècles, suivant la route du sel,

des milliers de pèlerins passent par la colline de St Mamert. En effet, au IXème siècle le territoire de St Mamert est traversé par une route de pèlerinage, la route de St Oyand (*) ou Strata Sancti Eugendi, reliant la maison mère aux prieurés de Quintenas (Ardèche) et de Salaise. Le chemin empruntait la route du sel depuis le VIème, par laquelle les moines de Condat (abbaye de St Oyand) transportaient ce bien précieux des salines du Jura à la vallée du Rhône.

Très fréquenté du XIIème au XVIème siècle, ce chemin sera emprunté par les pèlerins de St Jacques de Compostelle venant du Jura.

(*) Le chemin de Saint Oyand passait par Assieu (en 871), puis par l'église St Pierre de Vernioz (rattachée à St Oyand). Il se poursuit par St Mamert, où en 935 il suit la « voie publique », puis continue par Les Côtes, Saint Jean et rejoint par les hauteurs, la fontaine St Gervais à Vienne (actuelle gare S.N.C.F.).

Vers l'an 900, une paroisse est dédiée à Saint Mamert.

Mamert, évêque résidait à Vienne au Vème siècle. Suite à une succession de catastrophes naturelles, il instaure une procession annuelle nommée « Rogations ».

Le but premier du pèlerinage des Rogations, était

la protection des récoltes et des fruits de la terre comme don de Dieu, mais pas que ... la tradition populaire avait rajouté la protection de la basse-cour. **On faisait bénir à St Mamert du sel, du grain, des orties pour ensuite les distribuer aux poules, lapins et canards et ainsi les protéger.**

Au XI^{ème} siècle, le Mandement (unité administrative) est créé. Il correspond au territoire de la commune actuelle. En ce début de siècle, apparaissent les comtes d'Albon et le pouvoir delphinal.

La paroisse de St Mamert est cédée par l'abbé de Cluny aux religieux du prieuré de Ternay en 1197. Le curé de St Mamert sera dès lors désigné par le prieur clunisien de Ternay, il collectera la dîme pour le prieuré. À partir de 1700, la dîme reviendra au curé du lieu.

Le bâtiment

A l'origine vers l'an 1000, la chapelle est entourée, du nord à l'ouest, par un talus assez raide. La porte de la façade est en plein cintre et le mur ouest n'a pas de campanile. La nef reçoit la lumière de deux fenêtres hautes, avec l'aspect de « meurtrières », sur les murs nord et sud. Une des fenêtres est visible et l'autre se situe au-dessus du plafonnement au niveau de la sacristie.

Vers le XVI^{ème} siècle, les murs ayant tendance à s'écarter, on édifie alors la terrasse, (ancien cimetière), soutenue par un très beau mur dauphinois en galets et molasse, puis le contrefort semi-circulaire de l'abside et les deux contreforts au nord, (l'un d'eux masque « la porte des morts » qui faisait communiquer l'église avec l'extérieur).



Vers 1650 on effectue un « creusement » dans l'épaisseur des murs de la nef de deux arcades donnant l'illusion d'une amorce de transept, puis on ajoute, pour agrandir le chœur, une table de communion en fer à cheval, composée de balustres de pierre.

En 1778, on perce une porte pour faire communiquer la sacristie à l'église.

En 1912, Robert de Leusse de Syon, qui fut le premier à se pencher sur l'histoire des Côtes, prend entièrement à sa charge la réparation de la chapelle. **Le conseil municipal délibère, à cet effet, le 23 juin 1912 :** « *Considérant qu'en dehors de toute préoccupation culturelle il y aurait intérêt à*

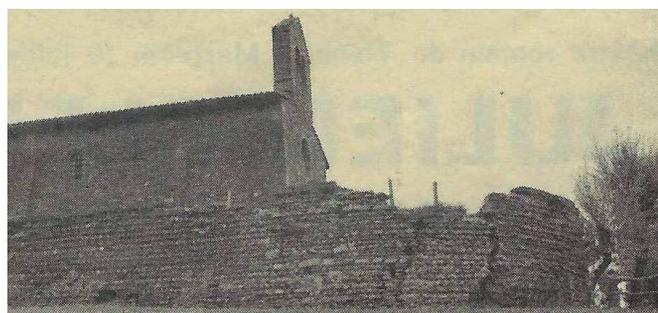
maintenir la Chapelle de Saint Mamert dans un bon état de conservation, attendu que d'après certains documents elle remonterait au XI^{ème} siècle et que de ce fait, un intérêt historique s'y rattache, qu'elle donne au hameau de Saint Mamert une physionomie pittoresque et constitue pour le pays un élément de beauté qui a bien sa valeur ».

Les travaux de réparation sont donnés à des entrepreneurs et ouvriers de la commune. Le 30 mars 1913, les registres du **Conseil de Fabrique** indique : « *La nef, le chœur ainsi que la sacristie ont été blanchis, le plafond a été repeint, le dallage et le porche ont été refaits, la toiture a été entièrement ressuivie et consolidée. Un magnifique Christ du XVI^{ème} siècle a été placé en forme de vitrail (oculus) ».*



En 1954, la commune fait refaire entièrement la toiture suite à l'inquiétude de l'association « La Famille », créée en 1950 par Monsieur de Longevialle, le Père Bernard (curé des Côtes) et Monsieur Gire. « La Famille » prend alors en charge divers travaux et organise des kermesses pour les financer.

Jean-François Grenouiller, natif du village, venant d'écrire « Histoire des Côtes d'Arey, la vie d'un village d'Henri IV à Napoléon 1^{er} » entreprend en 1988, les démarches pour la sauvegarde de la chapelle et du mur de la terrasse en partie écroulé.



Sous la présidence de Roger Ollagnier, une campagne de fouilles archéologiques est lancée. Elle accueille quelques jeunes du village et les travaux sont menés après la venue de l'architecte des Bâtiments de France le 30 avril 1972.

Les dons, le produit des kermesses ainsi que la vente du livre de Jean François Grenouiller, contribuent au financement des matières premières nécessaires. Le gros œuvre est exécuté par des bénévoles des Côtes d'Arey (Gérard Jury, Joseph Grenouiller, Roger Ollagnier, Jean François Grenouiller et Jean-Claude Gauthier).

En 1974, la chapelle et le mur de la terrasse sont « inscrits à l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques » ;

En 1977, l'ancien carrelage (noir et blanc) est remplacé par des dalles en terre cuite ;

En 1983, la toiture de l'abside est réparée et le plafond restauré ;

En 1986, le vitrail est restauré ;

En 1990, la restauration des décors peints du chœur



Détail de la charpente

datant du XVIème et XVIIème siècle, est financée par l'Etat à hauteur de 10%, le Département pour 36%, la Commune pour 27% et « La Famille » pour 27%

Aujourd'hui, la chapelle, propriété de la commune qui contribue à sa sauvegarde depuis la Révolution, est très intégrée à la vie locale par des concerts et des expositions. Édifice consacré, son occupation est placée sous le contrôle de la Paroisse Sanctus en Viennois qui en est affectataire.

Depuis quelques mois, l'association « Patrimoine et rencontres » (que nous remercions pour sa participation éclairée à la rédaction de cet article) prend la suite de « La famille », afin d'aider à la restauration et à l'entretien de ce lieu chargé d'histoire.

La commune, pour sa part, a lancé récemment, une étude diagnostic de l'état général de la chapelle. Réalisée par un cabinet d'architectes du Patrimoine, d'un coût de 14 460 € et subventionnée les services de la Direction Régional des Affaires Culturels (D.R.A.C) à hauteur de 30%, elle permettra d'envisager une nouvelle tranche de travaux en 2026.



Focus

La cloche de Saint Mamert

À l'origine, le son de la cloche servait à mettre en fuite les démons, protéger des tempêtes et appeler les fidèles à la prière.

Depuis le XIème siècle on baptise chaque cloche destinée aux édifices chrétiens). Ainsi, le parrain de la cloche est Louis de Leusse (1604-1684). Seigneur des Côtes d'Arely et sa marraine est Marie-Anne Dangeray, fille de Messire Gabriel d'Angères, propriétaire de bois aux Côtes.



Élagage des haies et désherbage des trottoirs et accotements

Chaque résident, au droit de la propriété qu'il occupe, doit entretenir les haies, les trottoirs et accotements limitrophes aux voies publiques ou privées.



L'arrêté municipal n°16-072 (*) stipule : « les riverains sont tenus chacun au droit de leur façade et sur toute la largeur de balayer, de désherber et de démousser régulièrement les trottoirs ou de faucher les accotements herbeux pour préserver un espace de passage ».

(*) : téléchargeable sur le site internet municipal rubrique « vie municipale » puis « arrêtés municipaux ».

Être Citoyen, c'est respecter les règles de la vie collective



Ne brûlons pas nos déchets verts à l'air libre

Par arrêté préfectoral n° 2008-11470 en date du 15 décembre 2018, le brûlage à l'air libre de tous les déchets ménagers et assimilés est interdit, cela comprend aussi les déchets verts et les déchets de chantier.

Brûler 50 kg de végétaux émet autant de particules qu'une voiture à moteur Diesel récente qui parcourt 6 000 km !

Des solutions alternatives existent pour valoriser les déchets verts ; compostage, paillage, collecte en déchèterie.

Horaires des déchèteries de l'Agglo sur : www.vienne-condrieu-agglomeration.fr/nos-services-au-quotidien/dechets/les-decheteries

• Dépôts sauvages

Trop de dépôts sauvages jalonnent nos routes et nos chemins, dégradent la nature et obligent la collectivité à faire des travaux de nettoyage coûteux.

Déposer, abandonner, jeter ou déverser tout type de déchets sur la voie publique est puni d'une amende forfaitaire.

Si le juge du tribunal de police est saisi, il pourra décider :

- d'une amende de 450 € maximum,
- ou, si vous avez utilisé un véhicule pour transporter les déchets, d'une amende de 1 500 € maximum, ainsi que la confiscation du véhicule.

Ayons le bon réflexe

Si vous êtes victime ou témoin d'**acte de malveillance**, vous pouvez appeler le **17** ou le **112** ou les numéros suivants :

- Brigade de gendarmerie de Saint-Clair-du-Rhône : **04 74 56 37 00**
- Brigade de gendarmerie de Vienne : **04 74 53 10 17**

Ensemble, restons vigilants !

RESPECTONS la réglementation sur le bruit



Des jours et des heures sont prévus pour les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore.

Ils ne peuvent se faire qu'aux horaires indiqués ci-dessous :

Du lundi au vendredi :

de 8h à 12h et de 14h à 19h30

Samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h

Dimanche et jours fériés de 10h à 12h

• Divagation des animaux et aboiements

Tout animal divaguant sera conduit sans délai au refuge de la S.P.A.

Les chiens ne doivent en aucun cas aboyer sans raison, en particulier lorsque leur propriétaire est absent de jour comme de nuit.

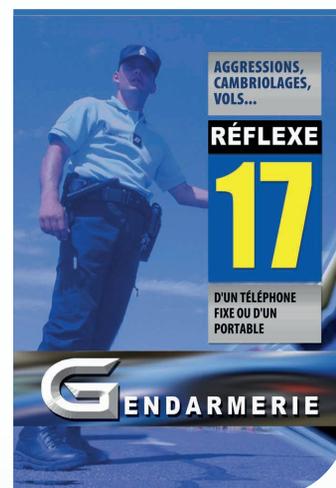
Cette situation est assimilable à un tapage diurne ou nocturne et donc répréhensible par la loi.

• Vigilance cambriolages

Ensemble, soyons attentifs aux accès de nos habitations et à nos véhicules garés à l'extérieur.

En cas de cambriolage, avertissez immédiatement la gendarmerie et allez déposer plainte au commissariat en vous munissant d'une pièce d'identité.

Pour gagner du temps, vous pouvez déposer une pré-plainte sur Internet : www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr



Ces derniers mois au village...



Agenda

SEPTEMBRE

	L	M	M	J	V	S	D
36	1	2	3	4	5	6	7
37	8	9	10	11	12	13	14
38	15	16	17	18	19	20	21
39	22	23	24	25	26	27	28
40	29	30					

- 05 • Comité des Fêtes, **Forum des associations**, Place Arélys, 16h - 20h
- 09 • Mairie, **Grand Marché de la rentrée**, Place Arélys, 15h
- 13 • CIEM + Gerbe d'Or, **Concert**, Église
- 19 - 20 - 21 • Patrimoines et Rencontres, **Journée du patrimoine**, Chapelle Saint-Mamert,
- 20 • Du Suzon à la Varèze, **Assemblée Générale**, Foyer rural, 10h - 12h

OCTOBRE

	L	M	M	J	V	S	D
40			1	2	3	4	5
41	6	7	8	9	10	11	12
42	13	14	15	16	17	18	19
43	20	21	22	23	24	25	26
44	27	28	29	30	31		

- 05 • Comité des Fêtes, **Fêtes des Classes en 5**, SAR, 11h
- 12 • Bibous, **Braderie**, SAR, 8h - 16h



NOVEMBRE

	L	M	M	J	V	S	D
44						1	2
45	3	4	5	6	7	8	9
46	10	11	12	13	14	15	16
47	17	18	19	20	21	22	23
48	24	25	26	27	28	29	30

- 11 • Mairie, **Commémoration armistice guerre 14/18**, Place Arélys, 11h
- 15 • H.E.T.R.E, **Stage de Yoga**, SAR, 9h - 12h
- 22 • Gerbe d'Or, **Concert de la Sainte-Cécile**, SAR, 19h



DÉCEMBRE

	L	M	M	J	V	S	D
49	1	2	3	4	5	6	7
50	8	9	10	11	12	13	14
51	15	16	17	18	19	20	21
52	22	23	24	25	26	27	28
1	29	30	31				

- 02 • Mairie, **Grand Marché de Noël**, Place Arélys, 15h
- 06 • Comité des Fêtes, **Fêtes des Lumières**, Place Arélys, 18h
- 19 • Gerbe d'Or, **Concert de Noël**, Église
- 20 • Pompiers, **Arbre de Noël**, SAR, fin de journée

Toutes les manifestations sont annoncées sur l'**application PanneauPocket**

Des voix différentes [Les mots de l'opposition]

Une année s'est écoulée depuis notre dernier message dans la dépêche côtarine.

Nous, les 4 conseillers dits d'opposition, sommes ravis d'avoir l'opportunité de poursuivre le dialogue avec chacun de vous.

Comme vous l'imaginez, nos 4 voix ne font pas basculer les votes mais cela nous permet de porter une autre voie, que nous pensons plus appropriée pour notre village.

Nous tentons de la résumer ainsi : **Les Côtes D'Arey, une ruralité moderne.**

Pour rappel des thématiques fortes qui nous guident :

- Vivre ensemble, permettre et favoriser la rencontre, l'intergénérationnel, n'oublier personne.
- Dynamiser via les commerces, les associations.
- Pérenniser l'école.
- Faire de notre ruralité une force en favorisant le 'local'.
- Se placer dans une démarche environnementale éthique et responsable.

Sur cette année, nous avons entériné l'abandon du projet de maison médicale.

Côté commerces, nous nous réjouissons évidemment de l'ouverture de notre nouvelle boulangerie, bienvenue à Pain et Compagnie.

En juin, nous sommes très vite rentrés dans une épreuve de fortes chaleurs qui impacte un grand nombre d'entre nous, y compris les écoliers qui doivent se concentrer dans des conditions climatiques défavorables.

Cette problématique devra être abordée dans les prochaines années.

Rappelons qu'en cette période il est nécessaire de veiller les uns sur les autres et notamment sur les plus fragiles, le dispositif canicule étant activé par le CCAS.

Les fêtes et célébrations associatives ont été nombreuses cette année et plus particulièrement en cette fin d'année scolaire ; Merci à toutes les associations pour ces très bons moments de convivialité partagé.

Nous avons également eu le plaisir d'accueillir cette année une étape de Caravan' Jazz. Ces animations font de notre village un lieu de rencontres où il fait bon se retrouver.

La rentrée sera vite là avec les préoccupations qui l'accompagnent et nous restons à votre écoute

Nous sommes joignables sur 2 canaux :

- Le groupe Facebook 'Demain aux Côtes D'arey'
- Mail : demain_aux_cotes_d'arey@mailo.com

«Lorsque la différence sera la norme alors les hommes vivront en paix»

**Karine Ferrand, Christine Deguerry,
Fabien Colleville, Nicolas Manin**

PanneauPocket : des nouveautés pour la rentrée...

En effet, votre application va évoluer dans les semaines qui viennent ! Bientôt de nouveaux modules seront accessibles sur vos smartphones et tablettes en plus de vos infos et alertes en direct et en temps réel sur la vie de notre commune !

Pour rejoindre la communauté des connectés, il suffit de télécharger le QR code ci-contre.



Informations Mairie

Contacts

1, place Arélys - 38138 Les Côtes d'Arey

Téléphone **04 74 58 81 08**

secretariat@lescotesdarey.fr

www.lescotesdarey.fr

www.panneaupocket.com

Horaires d'ouverture du secrétariat de mairie :

Accueil physique et téléphonique :

Lundi : 13h30 à 17h00

Mardi : 8h30 à 12h30

Mercredi : fermé

Jeudi : 13h30 à 17h00

Vendredi : 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h00



Informations légales | Lettre semestrielle N° 8-9 - 07-2025

Responsable de la publication : Christian Borel

Comité de Rédaction pour ce numéro :

Jean-Pierre Caillot, Catherine Vignon, Gilbert Volta,

Florent Gauvignon, Geoffrey Vallin.

Crédit photo Dominique Josset - Le Dauphiné Libéré

Conception et impression : Imprimerie de la Tour Dauphinoise

38780 Pont-Évêque

Imprimé sur du papier PEFC